

LE CADRE FONCTIONNEL DU PROJET DE L'ÉCOTOURISME ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DÉSERTIQUE EN TUNISIE

RIDHA BOUKRAA



CADRE FONCTIONNEL

DÉFINITION DU CADRE FONCTIONNEL

Le cadre fonctionnel est la traduction du mot anglais framework qui signifie le cadre qui fixe les orientations présidant à la conception et à l'exécution du Projet

Le cadre fonctionnel est le résultat de l'interaction entre le bailleur de fonds et le bénéficiaire qui deviennent **partenaires** dans la conception et l'exécution du projet

Les orientations ont pour pivot l'OP4.12 qui comportent

- un axe **procédurier** prévoyant le fonctionnement organisationnel du projet
- un axe **éthique** visant à protéger les communautés éventuellement affectées par le projet et à contribuer à leur développement harmonieux
- un axe prévoyant des mécanismes de résolution d'éventuels **conflits** suscités par le projet
- un axe de mesures **d'atténuation et de compensations** des communautés **éligibles** pour bénéficier du Projet. Ces critères d'éligibilité seront repris lors de la révision et ou l'élaboration du plan de gestion en concertation avec les populations
- consultation et obtention de l'approbation des communautés



**OBJECTIFS DU CADRE FONCTIONNEL :
APPROCHE PARTICIPATIVE ET INTÉGRÉE**

- mettre en place **un processus** par lequel les membres des communautés potentiellement affectées, **participent**
- à la conception des activités du projet,
- à la détermination des mesures nécessaires à la concrétisation des objectifs de conservation et de protection de la diversité biologique,
- envisager des alternatives proposées et des mesures d'accompagnement, ainsi qu'à l'exécution et au suivi de ces mesures et activités.

Les critères du processus participatif selon les critères de l'OP 4.12

- (a) les composantes spécifiques du projet ont été préparées et seront mises en œuvre; (b) les critères d'éligibilité des personnes affectées
- (c) les mesures pour aider les personnes touchées dans leurs efforts visant à améliorer ou à restaurer, en termes réels, leurs moyens de subsistance tout en maintenant la viabilité du parc
- (d) La résolution des conflits potentiels impliquant des personnes affectées,
- e) la description des dispositions administratives et juridiques prises pour la mise en œuvre du projet,
- (g) Les arrangements pour la mise en œuvre et l'Évaluation et le suivi du cadre fonctionnel
- f) Le plan d'action pourra prendre la forme d'un plan de gestion des ressources naturelles préparé pour le projet.

LES MESURES PRISES POUR AIDER LES POPULATIONS AFFECTÉES

- ▣ mise en œuvre du Plan de Développement Participatif (PDP) par les communautés locales dans les zones du projet et qui reflète leurs besoins **prioritaires** dans tous les secteurs.
- ▣ Contexte de la mise en œuvre : le PDP est préparé dans un contexte global qui comprend les Ministères concernés, les CRDA, les ONGs locales et les membres des communautés incluant aussi les femmes et les jeunes.
- ▣ Réactualisation des PDP : Les PDP seront réactualisés compte tenu de la nouvelle dynamique sociale du pays après la révolution du 14 janvier 2011.
- ▣ Au niveau du Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc (PAG).
- ▣ L'actualisation des PAGs ou leur préparation s'effectueront selon les principes de l'approche participative intégrée.

Les attentes communautaires

- activités génératrices de revenus (AGR) à travers l'écotourisme et le développement communautaire
- création d'emplois, développement de l'agriculture intensive,
- développement de l'artisanat pour les femmes,
- création de micro- projets pour les jeunes diplômés
- création de circuit commerciaux pour les produits d'artisanat des femmes.

Principes pour éviter toute situation de conflit

- ▣ de développer une approche novatrice basée sur la consultation des populations locales pour élaborer les plans de gestion et d'aménagement des parcs et leur adhésion pour sa mise en œuvre.
- ▣ Les aménagements prévus par le Projet ne seront pas réalisés dans les espaces de conflits structurels
- ▣ Renforcement des capacités des populations locales et du secteur privé dans la résolution des conflits, et la médiation avec les autorités locales afin de s'approprier les objectifs et les bénéfices induits du projet

Processus de règlement de conflits éventuels

- une structure de médiation, composée des représentants de l'administration territoriale, de représentants des ministères concernés, des ONG et des populations concernées.
- La méthode de consultation utilisée est basée sur les trois points suivants : l'information des populations concernées,
- une évaluation des impacts du projet,
- des mesures d'atténuation proposées.
- La référence juridique est le code forestier

Les principaux types de conflits à gérer

Privation d'accès aux ressources pastorales par l'interdiction d'accès

- Parc Bouhedma (destruction de la clôture de l'ason)
- Jbbil(le massif de jbil)
- Dghoumes (alternatives dans des parcours lointains)

Conflits fonciers

- Parc Bouhedm(le problème du statut d'occupant temporaire des agriculteurs et le procès des communauté de Belkhir)
- Jbi (lesconseils de gestion et leur renouvellement)
- Dghoumes (le conflit foncier avec les Omrani est dépassé)

Déplacement involontaire de population

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

- Les procédures administratives et juridiques pour mettre en œuvre ce cadre fonctionnel sont les suivantes.

Au niveau national :

- **Agence d'exécution et organisation du Projet :** La Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie (DGEQV) du Ministère de l'Environnement est l'Agence d'exécution du projet. Elle assure l'ancrage du Projet et la responsabilité de sa gestion globale.
- **Unité Centrale de coordination du Projet (UCC)**
- **Comité de Pilotage :**



- **Au niveau régional**

- ▣ **Le Comité de planification multisectorielle de chaque Conseil régional (CR) Le Commissariat régional de développement agricole (CRDA).**

- **Au niveau local**

- **GDA versus associations locale**

- **LES ARRANGEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE ET SUIVI ET ÉVALUATION DU CADRE FONCTIONNEL**



Les résultats de l'évaluation sociale

Description du projet

L'objectif de développement proposé du projet est de contribuer à la conservation de la biodiversité désertique et à la durabilité des terres désertique moyennant le pilotage d'une approche de gestion des aires protégées intégrant le développement de l'écotourisme et l'engagement communautaire.

Parcs Naturels retenus dans le cadre du projet

- Le choix des zones protégées a été fait à partir d'une liste restreinte en utilisant les critères d'admissibilité spécifiques définis par le comité de pilotage
- existence d'une biodiversité importante
- proximité de circuits touristiques existants, potentiel d'écotourisme,
- pertinence pour la réplique, etc.).
- Sur la base de ces critères, trois Parcs Naturels ont été retenus pour le projet. Il s'agit des Parcs naturels de jebil, Bouhedama et Dghoumes

Plan d'aménagement et de gestion (PAG) :

- Seuls les Parcs Naturels de Jbil et Bouhedma disposent d'un Plan D'Aménagement et de Gestion (PAG), qui sont en cours d'actualisation par la DGEQV.
- Le PAG du parc de Dghoumes est en cours de préparation.

Les groupes cibles

Les groupes cibles du projet sont principalement constitués :

- des communautés avoisinantes ou habitants dans l'aire protégée et particulièrement les groupes vulnérables (femme et jeunes)
- du personnel du parc
- et des promoteurs touristiques privés opérant dans la zone du projet.

Composantes du projet

- **Composante 1** - Renforcement des capacités et des services publics
- **Composante 2** - Implication de la communauté et partenariats avec le secteur privé :
- **Composante 3** - Gestion, suivi et évaluation de projet :

Evaluation sociales des PN

- Références bibliographiques de l' « **Evaluation sociale des parcs Nationaux de Bouhedma, Jbil et Dgoumes (avril 2012)** »
- le plan cadre de gestion environnementale et sociale du projet (avril 2012),
- les plans de développement communautaires de Jbil (octobre 2005) de Bouhedma (octobre 2005),
- les plans d'aménagement et de gestions des parcs de Bouhedma (avril 2005) et de jbil,
- le rapport d'évaluation sociale réalisé par la Banque Mondiale en 2009 relatif aux parcs de Bouhedma, Jbil et Ichkeul, l'avant projet de création et d'aménagement du parc national de Dgoumes,
- l'étude du cadre juridique et institutionnel relative à l'écotourisme et aux aires protégées en Tunisie
- (novembre 2011).

Méthodologie

Organisation des réunions avec les parties prenantes

- Les représentants des CRDA et particulièrement avec les chefs d'arrondissement forestiers ainsi qu'avec les conservateurs des PN
- Au niveau administratif elles ont impliqué les délégués mais aussi des représentants des secteurs privés.
- les différentes ONGs locales impliquées dans le fonctionnement des PN
- les habitants et le personnel des PN.

Objectifs des réunions

- Identification des ONG locales
- Recueillir les attentes des différentes parties prenantes par rapport au projet et leur représentation de l'avenir des PN.
- Obtenir l'adhésion des communautés au Projet
- Elaborer avec les parties prenantes l'esquisse d'un Plan d'action priorisé
- Restitution des résultats des recherches au cours de l'atelier de consultation

Les thèmes évoqués lors de la restitution dans l'atelier de consultation

- Mécanismes de gestion du conflit et développement du marketing de l'écotourisme
- Parc national et rayonnement de l'écotourisme au niveau régional
- Concilier l'avantage de l'évitement des zones de conflits avec la nécessité de ne disperser les actions éco-touristiques
- Les motivations des différentes parties prenantes, convergentes et divergentes, dans l'entreprise écotouristique régionale et nationale

- Avantages et inconvénients peuplement des PN non habités
- Le problème démographique posé par les populations qui habitent les PN et son impact sur l'avenir du PN
- Comment échapper au statut de Ghetto que risque de connaître les PN et de la nécessité d'intégrer les PN dans une entité régionale plus englobante.